

**Communiqué de presse de l'Association Syndicale des Magistrats  
02 juin 2024**

L'Association Syndicale des Magistrats a pris connaissance d'un tract électoral de l'ancienne présidente de la Commission de la Justice de la Chambre des représentants qui n'a pas manqué de l'interpeller dans la mesure où les magistrats francophones sont incriminés de laxistes.

De tels propos sont de nature à saper l'intégrité de notre système judiciaire.

Pour rappel, la Justice est un pilier fondamental de notre démocratie et de l'État de droit.

Les juges, qu'ils soient francophones ou néerlandophones, ont pour mission de rendre des décisions impartiales, fondées sur le droit et les faits. Insinuer que l'une des communautés judiciaire linguistiques de notre pays serait plus "laxiste" que l'autre relève d'une attaque infondée, partielle et dangereuse pour la cohésion sociale.

La Constitution garantit l'indépendance du pouvoir judiciaire. Les juges sont formés selon des standards exigeants et doivent respecter des principes déontologiques stricts. Leur impartialité est un gage de Justice pour tous les citoyens, indépendamment de leur langue ou de leur origine.

Qualifier les juges francophones de "laxistes" est non seulement irresponsable mais aussi préjudiciable.

En effet, ces accusations stigmatisent une partie de notre population et sapent la confiance des citoyens dans le système judiciaire.

Faut-il le rappeler, les décisions judiciaires varient en fonction des cas particuliers et des éléments de preuve présentés. Réduire la complexité des jugements à une simple question de "laxisme" est une simplification grossière qui ne rend pas Justice à la rigueur et au professionnalisme des magistrats composant le pouvoir judiciaire. Chaque décision est le résultat d'une analyse approfondie des faits, de la loi et de la jurisprudence.

Nous appelons donc tous les acteurs politiques à faire preuve de responsabilité dans leurs propos. Il ne sert part les intérêts de la démocratie que d'instrumentaliser la Justice à des fins électorales. Au contraire, nous devons tous œuvrer pour renforcer la confiance dans nos institutions au lieu de polariser le débat.

La Justice est l'affaire de tous, et nous devons la défendre avec fermeté et détermination c'est ce que commande un Etat de droit.



Pascale Monteiro Barreto  
Présidente de l'Association Syndicale des Magistrats